

CONVENTION

AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE LA GUYANE

Convention cadre triennale

2023 - 2025

N° Convention : DHAM /X

Montant total de l'aide accordée : 450 000€

Date de notification :

CONVENTION ENTRE :

L'AUDeG – AGENCE D'URBANISME ET DE DEVELOPPEMENT DE LA GUYANE

Domiciliée au 1, impasse Touloulous, 97300 Cayenne

N° SIRET : 319 309 613 00036

Représentée par Monsieur Gabriel SERVILLE

Agissant en qualité de Président

ET

La CACL - Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de la Guyane

Chemin la Chaumière – Quartier Balata – BP 92 66 - 97300 Cayenne Cedex

Représentant : Monsieur Serge SMOCK

Agissant en qualité de Président

Vu l'Arrêté Préfectoral n°698/2D/1B en date du 9 juin 1997 portant création de la C.C.C.L. modifié ;

Vu l'Arrêté Préfectoral n°2134/SG/2D/1B en date du 23 décembre 2011 portant transformation de la CCCL en Communauté d'Agglomération du 1er janvier 2012 ;

Vu le Programme de travail partenarial de l'AUDeG 2023-2025 approuvé en Assemblée Générale de l'AUDeG le 7 juin 2023

Vu l'avis favorable de la commission habitat et aménagement en date du 20 Octobre 2023 ;

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 23 Octobre 2023 ;

Vu la délibération n°XX/2023/CACL en date du 27 Octobre 2023 portant approbation de la convention 2023-2025 avec l'AUDeG.

il a été arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

La Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), la Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG), la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG), la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL), la Communauté des Communes des Savanes (CCDS), les 22 communes de la Guyane, l'Association des Maires, le Comité Consultatif de la CTG, les Chambres Consulaires, la Préfecture, la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM), la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD), l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement en Guyane (EPFAG), le Parc amazonien de Guyane (PAG), le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guyane (CROAGUY), l'ADEME, l'Office de l'Eau reconnaissent les missions d'intérêt collectif effectuées par l'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG), association créée en 1978, dans le but :

- *« de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;*
- *de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les schémas de cohérence territoriale et les plans locaux d'urbanisme intercommunaux ;*
- *de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;*
- *de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;*
- *d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;*
- *de contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L.302-1 du code de la construction et de l'habitation ;*
- *d'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action. »* (article L132-6 du code de l'urbanisme)

L'ensemble des missions exercées par l'AUDeG sont prévues dans un programme de travail partenarial triennal qui constitue l'expression des souhaits et exigences de l'ensemble de ses membres. Il répond à des enjeux intéressants directement ou indirectement l'ensemble de ses membres et à des besoins de connaissances partagées. Ce programme peut être actualisé pour tenir compte de l'évolution des missions déjà actées ou pour intégrer de nouveaux besoins identifiés.

Le programme de travail partenarial doit être considéré dans sa globalité et non par rapport à chaque étude le composant. Les missions de l'agence réalisées dans ce cadre ne sont pas la contrepartie directe des prestations au bénéfice d'un ou de certains de ses membres. Ces activités ne relèvent donc ni de la concurrence ni du droit de la commande publique. Elles revêtent un caractère d'intérêt collectif et sont la propriété de l'agence. Chaque membre peut en avoir connaissance et en utiliser les résultats.

Le programme de travail partenarial donne lieu à l'attribution de subventions par les membres et partenaires ayant un intérêt commun dans le programme afin de justifier leur participation financière. L'AUDeG établit alors des conventions précisant le montant et régissant les conditions de versement de ces subventions.

L'assemblée générale de l'AUDeG a adopté le 7 juin 2023 le programme de travail partenarial triennal 2023-2025. C'est dans ce cadre que la CACL apporte son concours financier aux activités menées par l'AUDeG au profit de ses membres.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir le cadre et les modalités selon lesquels est apporté sur la période 2023-2025 le concours financier de la CACL, pour la réalisation des missions définies dans le programme de travail partenarial de l'AUDeG (cf annexe).

ARTICLE 2 – DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention lie la CACL et l'AUDeG pour une durée de trois ans et prend effet au 1er janvier de l'année de sa signature.

ARTICLE 3 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Il est rappelé que les charges de l'AUDeG sont assumées par les membres et partenaires de l'association grâce aux dotations (subventions et/ou cotisations) sollicitées auprès d'eux pour la réalisation des missions du programme de travail partenarial de l'AUDeG. Au regard de l'intérêt qu'elle porte à l'exécution de ce programme de travail partenarial, la CACL apporte son concours financier au fonctionnement de l'AUDeG pour la durée de la présente convention.

Un montant de subvention annuelle allouée à l'AUDeG par la CACL est fixé. Il s'établit à 150 000 € par an, sur la durée de la présente convention.

Un abondement de la subvention pourra être versé à l'AUDeG pour les missions inscrites au programme de travail partenarial, éventuellement amendé par son Assemblée Générale et par voie d'amendement prévue à l'article 8.

ARTICLE 4 – MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La CACL procédera chaque année et sur la durée de la présente convention, au versement d'une partie de la subvention, à hauteur de 150.000€, après réception du rapport annuel d'activité de l'AUDeG sur l'année écoulé.

L'utilisation de ces fonds à une fin autre que celles définies par le Programme de Travail Partenarial 2023-2025, entraînera le remboursement et l'annulation de la subvention accordée. Le bénéficiaire tiendra une comptabilité conforme aux règles définies par le plan comptable des associations (avis du conseil national de la comptabilité du 17 juillet 1985) et respectera la législation fiscale et sociale propre à son activité. Par ailleurs, la CACL pourra procéder à tout contrôle ou investigation qu'elle jugera utile, tant directement que par des personnes ou organismes dûment mandatés par elle pour s'assurer du bien-fondé des actions entreprises par le bénéficiaire et du respect de ses engagements vis-à-vis de la CACL. Sur simple demande de la CACL, le bénéficiaire devra communiquer tous ses documents comptables et de gestion relatifs aux périodes couvertes par la convention, aux fins de vérification par la personne habilitée par la CACL.

ARTICLE 5 – RESPONSABILITE ET ASSURANCES

Les activités du bénéficiaire sont placées sous sa responsabilité exclusive.

Pendant toute la durée de la convention, chaque partie déclare être titulaire d'une police d'assurance couvrant sa responsabilité de façon à ce que l'une ou l'autre des parties ne puisse être inquiétée ou recherchée.

ARTICLE 6 – DOMICILIATION DES PAIEMENTS

Le versement de la subvention s'effectuera par virement sur le compte bancaire ouvert au nom de l'AUDeG, auprès de la BRED BANQUE POPULAIRE (Numéro de compte 00811595357, Clé 63, Code banque 10107, Code guichet 00159, Code BIC : BREDFRPPXXX, IBAN : FR76 1010 7001 5900 8115 9535 763).

ARTICLE 7 – CONTRÔLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

L'AUDeG est chargée de l'application du Programme de Travail Partenarial approuvé par son Assemblée Générale. L'AUDeG s'engage, à ce titre, à l'édition d'un rapport annuel d'activités commun à l'ensemble de ses membres sur l'exécution du programme ayant donné lieu au versement de la subvention, ainsi que les comptes et bilans annuel certifiés par le commissaire aux comptes, documents devant tous être présentés et validés en assemblées statutaires de l'AUDeG.

ARTICLE 8 – MODIFICATION

Toute modification de la présente convention à l'initiative de l'une ou l'autre des parties fera l'objet d'un avenant ou d'une autre convention.

ARTICLE 9 – RÉSILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre des parties de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie à l'expiration d'un délai de deux mois suivants l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

ARTICLE 10 – LITIGE

Les difficultés qui pourraient résulter de l'interprétation ou de l'application de la présente convention feront l'objet, préalablement à toute procédure, d'une conciliation à l'amiable. A défaut, dans un délai maximum de deux mois à compter de la survenance de la contestation constatée par l'une ou l'autre des parties, le litige sera transmis au tribunal compétent.

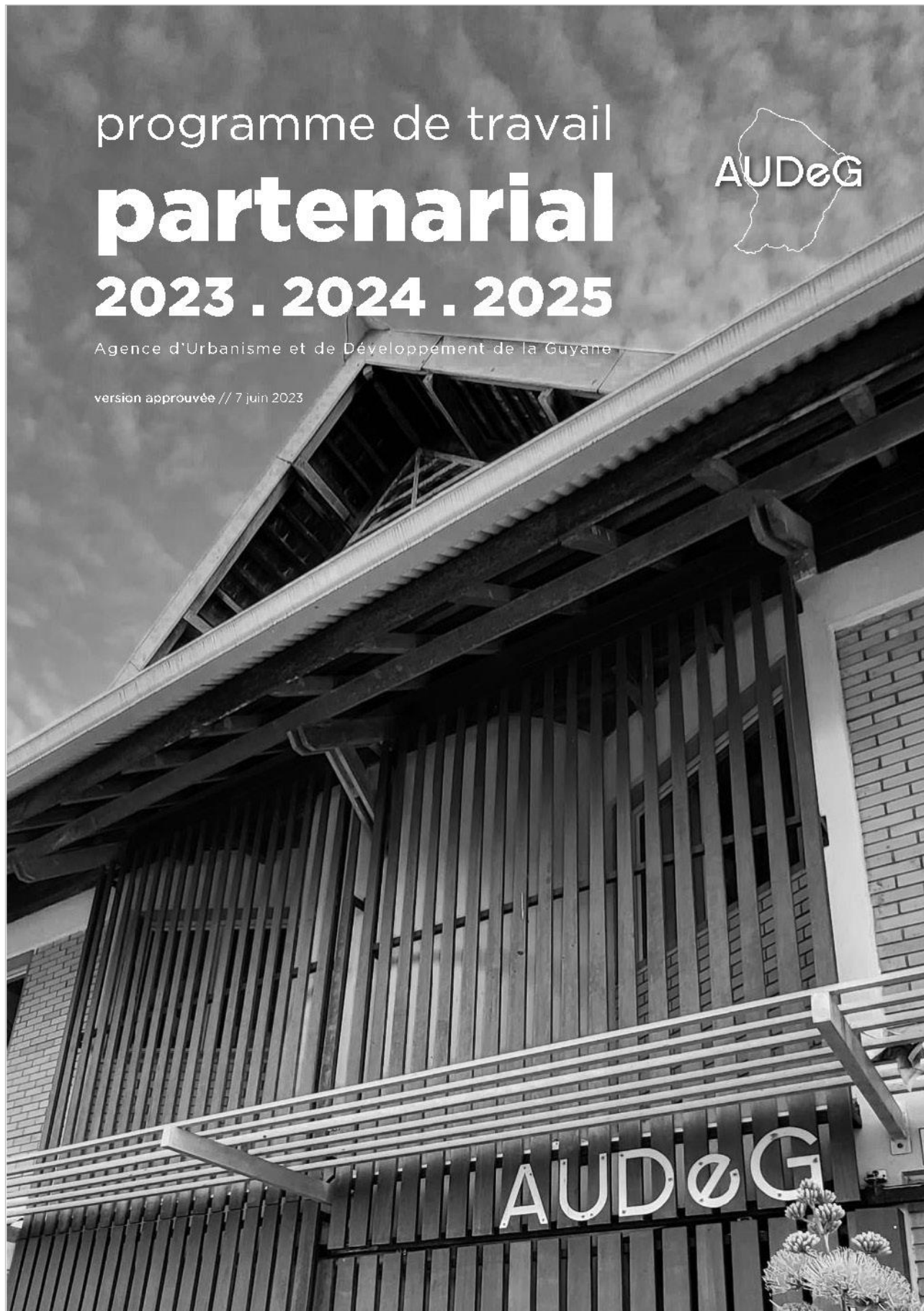
Fait à Matoury, le Vendredi 27 Octobre 2023

LE PRESIDENT DE L'AGENCE D'URBANISME ET
DE DEVELOPPEMENT DE LA GUYANE

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU CENTRE LITTORAL

Gabriel SERVILLE

Serge SMOCK



AVANT-PROPOS

L'Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane (AUDeG), association loi 1901 créée en 1978 est **une structure partenariale d'études et de réflexions au service du développement du territoire de la Guyane**. Par ses travaux, ses réflexions prospectives, ses démarches de projets, son soutien aux territoires, elle travaille à toutes les échelles géographiques (quartiers, communes, territoires...) et temporelles. Elle a pour vocation première d'éclairer les élus, les collectivités et les acteurs locaux dans la conception, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de leurs projets et de manière globale des politiques publiques sur des périmètres d'intervention thématique (stratégies urbaines et territoriales, planification, foncier, habitat, environnement, économie et coopérations...). Elle donne à voir, met en perspective et prend la mesure des dynamiques socioéconomiques et spatiales qui transforment les cadres et les modes de vie. Dans un souci de cohérence de l'action collective, elle aide au dialogue entre les acteurs.

Le programme de travail partenarial constitue le cadre d'intervention de l'AUDeG. Il s'inscrit dans un cadre triennal (2023-2025) pour mieux répondre aux besoins, anticiper les ressources et conserver l'agilité nécessaire à la réalisation des travaux. Il donne un cap stabilisé aux membres et aux équipes de l'Agence pour que tous puissent travailler ensemble sereinement. Élaboré dans une démarche partenariale et collaborative, il permet de donner une lecture sur les grands enjeux de notre territoire et répond aux attentes des acteurs qui par leur confiance sollicitent l'accompagnement ou le regard de l'Agence.

Il est l'expression de l'ensemble des attentes des membres et partenaires qui réunis en assemblées statutaires en débattent et l'adoptent de manière définitive, avec toutefois la possibilité d'être ajusté en marge au cours des années à venir. En effet, certaines missions pourraient être précisées ou recalibrées sur la base d'une demande technique ou à la demande des instances de l'Agence. Il a vocation à s'inscrire dans la continuité tout en s'ouvrant sur de nouvelles actions et missions qui seront menées par l'AUDeG. L'Agence poursuivra son animation des observatoires, participera aux procédures de planification, accompagnera les territoires dans les grandes transitions, formalisera des initiatives stratégiques, développera de nouveaux partenariats, et proposera des innovations sur ses modes opératoires, ses modes de faire. La qualité des productions de l'AUDeG et leur valorisation seront également un enjeu fort pour aider les membres à construire leurs territoires pour les prochaines décennies. Il s'agira de répondre notamment aux défis des transitions et de l'urgence climatique.

Le programme de travail partenarial 2023-2025 s'articule autour de trois orientations stratégiques :

- **Renforcer l'observation au service des décideurs et des citoyens**
- **Accompagner la planification et les transitions**
- **S'affirmer comme centre de ressources et lieu de partage**

Enfin, le présent document propose d'exposer les engagements de l'agence en matière d'optimisation des conditions de travail et de santé de son équipe, de préservation des ressources et de contribution à l'atténuation du changement climatique.

Gabriel SERVILLE
Président de l'AUDeG

Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane
1, impasse Touloulous - 97 300 Cayenne
Téléphone : 05 94 28 49 20
Courriel : infos@audeg.fr
Site web : www.audeg.fr
Facebook : [AUDeG](https://www.facebook.com/AUDeG)

2 // programme de travail partenarial 2023-2025
Agence d'Urbanisme et de Développement de la Guyane

Directrice de publication : Juliette GUIRADO
Conception et rédaction : Equipe de l'AUDeG
Les droits de reproduction (textes, illustrations, photographies, cartographies) sont réservés sous toutes formes.
© 2023

SOMMAIRE

l'agence en 10 points	4
1 > Une expertise au service du territoire	5
2 > Des productions variées autour de 7 grandes missions	5
3 > Une gouvernance élargie	5
4 > Un programme de travail partenarial au service des membres et partenaires	5
5 > Un financement participatif	5
6 > Une équipe d'experts qualifiés	6
7 > La valeur ajoutée de l'AUDeG	6
8 > Des ressources ouvertes à tous	6
9 > Des locaux démonstrateurs en matière de sobriété énergétique	6
10 > Un travail en réseau	6
3 orientations stratégiques	7
1 / Renforcer l'observation au service des décideurs et des citoyens	8
2 / Accompagner la planification et les transitions	10
3 / S'affirmer comme centre de ressources et lieu de partage	12
une agence engagée	13
1 / Assurer la santé et le bien-être de nos salariés	14
2 / Réduire nos dépenses d'énergie	14
3 / Limiter les impacts du numérique	14
4 / Limiter nos déplacements	14
5 / Encourager aux modes doux et actifs	14
6 / Maîtriser notre consommation de papier et d'encre	14
7 / Gérer nos déchets	14
8 / Privilégier des achats responsables	14

l'agence en **10** **points**

L'AUDeG est un organisme associatif partenarial créé en Guyane en 1978. Ses interventions, dont le champ est encadré par la loi, visent à accompagner les différents acteurs publics de la Guyane sur l'ensemble des problématiques urbaines et territoriales.

1 > Une expertise au service du territoire

Basée à Cayenne et intervenant sur l'ensemble de la Guyane, l'AUDeG est un véritable **outil d'ingénierie mutualisé** au service des collectivités et de l'État : outre la réalisation d'études et la production d'expertises urbaines et territoriales, c'est aussi un lieu de débat entre les différents acteurs du territoire.

Dotée d'un **statut associatif** depuis sa **création en 1978**, elle accompagne l'aménagement et le développement de la Guyane. Les réflexions et actions pérennes déployées par l'agence témoignent de son engagement depuis 45 ans au service des collectivités et institutions du territoire guyanais.

2 > Des productions variées autour de 7 grandes missions

En vertu de l'article L132-6 du code de l'urbanisme, les 7 grandes missions des agences d'urbanisme sont :

- l'**observation** territoriale ;
- la participation à la définition des **politiques d'aménagement et de développement** et à l'élaboration des **documents d'urbanisme et de planification** et de programmation (SAR, SCoT, PLU, Carte Communale, PLH, PDU, ...);
- la préparation des **projets territoriaux**, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;
- la **diffusion** de l'**innovation** et des démarches de développement durable ;
- l'accompagnement des **coopérations** territoriales, transfrontalières et internationales ;
- la contribution à la mise en place des **observatoires de l'habitat et du foncier** ;
- l'apport d'une ingénierie dans le cadre d'un **contrat de projet partenarial d'aménagement** ou d'une **convention d'opération de revitalisation de territoire**.

Les modes de production sont adaptables, de l'exécution à une totale autonomie : assistance à maîtrise d'œuvre, co-construction, expertise, sous-traitance, échanges...

Les missions se traduisent par des **productions diversifiées** (rapports d'études, notes de synthèse, cartographies, publications périodiques, tableaux de bord, atlas, expositions, séminaires, expertises...), **mutualisées et propriétés de tous** les adhérents (à l'exception des documents d'urbanisme qui n'appartiennent pas à l'agence. Lui appartiennent néanmoins les méthodes et outils développés à cette occasion, qui sont mutualisables).

3 > Une gouvernance élargie

Les membres de l'AUDeG sont des entités publiques ayant des compétences ou des implications en matière

d'aménagement. L'Agence fonctionne avec **une assemblée générale, un conseil d'administration et un bureau**. Ces instances statutaires sont composées de membres représentant l'Etat, les collectivités et organismes consulaires.

Les membres de droit sont :

- les conseillers territoriaux désignés,
- les présidents des structures intercommunales ou leurs représentants,
- les maires de Guyane ou leurs représentants,
- le Président de l'Association des Maires ou son représentant,
- le président du comité consultatif de la CTG,
- les présidents des chambres consulaires ou leurs représentants,
- trois fonctionnaires représentant l'Etat : le Préfet, le DGTM, le DGFIP ou leurs représentants.

Les membres associés sont l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de Guyane (EPFAG), l'Institut de Recherche et de Développement (IRD), l'établissement public du Parc Amazonien de Guyane (PAG), le Conseil Régional de l'Ordre des Architectes de Guyane (CROAG), l'ADEME et l'Office de l'Eau de Guyane.

4 > Un programme de travail partenarial au service des membres et partenaires

Outil central du fonctionnement des agences d'urbanisme, **le programme de travail partenarial** est l'expression des souhaits et exigences de l'ensemble des membres et partenaires qui s'entendent sur la réalisation par l'Agence d'une liste de missions, à coût réel partagé. Il répond à **des enjeux intéressant directement ou indirectement tout ou partie des membres** et partenaires de l'Agence et à des besoins de connaissances partagées. Les instances statutaires de l'AUDeG valident le programme partenarial et suivent sa réalisation.

Les missions inscrites dans le programme de travail partenarial sont exclues du champ de la TVA et ne nécessitent pas d'appel d'offres. Elles relèvent nécessairement du champ de compétence des agences d'urbanisme défini par le législateur et peuvent prendre n'importe quelle forme qui appuie les membres et partenaires dans le domaine de l'aménagement du territoire au sens le plus large.

5 > Un financement participatif

Les membres et partenaires de l'AUDeG participent au financement du programme partenarial par le biais de dotations de deux types : **des subventions et des cotisations**.

Les subventions sont allouées par les membres et partenaires en fonction de leur intérêt à la réalisation de ce programme, mis au regard de leurs compétences. Les cotisations sont quant à elles appelées chaque année auprès des 22 communes de Guyane (montant proratisé selon le nombre d'habitants recensés) et de l'EPFAG.

6 > Une équipe d'experts qualifiés

L'AUDeG s'appuie sur **une équipe pluridisciplinaire de 10 experts** aux profils variés et venus d'horizons divers, tant par leur formation que par leur cursus professionnel. Elle regroupe des urbanistes, ingénieurs, économistes, géographes, cartographes, infographistes, documentalistes...

Cette équipe est mobilisée au quotidien, dans une ambiance stimulante et sereine sans concurrence entre métiers, pour assurer les missions de l'Agence avec l'objectif de donner satisfaction à l'ensemble de ses membres et partenaires.

7 > La valeur ajoutée de l'AUDeG

L'AUDeG revendique son indépendance de pensée : elle émet des points de vue, met en projet et en perspective ; elle met l'innovation et la créativité au cœur de toutes ses interventions.

Ses interventions visent à :

- **accompagner** les acteurs du territoire ;
- **assembler** les domaines d'expertise en évitant les approches monothématiques ;
- **articuler** les échelles entre elles, du grand territoire aux espaces de proximité, et **dépasser** les périmètres institutionnels ;
- **impulser** de nouveaux sujets non ou peu défrichés et **explorer** de nouvelles méthodes ou modes de travail ;
- **participer** à la diffusion et au partage de la connaissance.

8 > Des ressources ouvertes à tous

L'AUDeG capitalise la mémoire et la connaissance des thématiques sur lesquelles elle travaille, soit un trésor de ressources territoriales constitué depuis 1978.

Son **centre de documentation** - le centre de la mémoire urbaine de Guyane - contient près de 50 000 documents numériques (études, mémoires, thèses, articles...), 45 000 photographies, de nombreux périodiques spécialisés et 45 années de publications de l'Agence, tous en cours de référencement.

Outre le téléchargement possible de toutes les études, analyses, tableaux de bords et autres documents pro-

duits par l'AUDeG, sur **son site internet www.audeg.fr**, l'AUDeG met à disposition ses données cartographiques sur **le portail géographique de la Guyane : GéoGuyane**. Ce dernier a pour vocation d'être un des supports de la diffusion de la connaissance des données territoriales guyanaises entre les acteurs institutionnels mais aussi auprès du grand public.

9 > Des locaux démonstrateurs en matière de sobriété énergétique

L'équipe de l'AUDeG est regroupée au Rond-Point de Mirza, dans des locaux lui appartenant et ayant été récemment rénovés. La réhabilitation complète a eu pour objectifs de s'inscrire dans une démarche exemplaire de **réduction significative de la consommation énergétique** des locaux et d'apporter à ses usagers des avantages qualitatifs en matière de **confort** et d'**optimisation des conditions de travail** et de partage.

10 > Un travail en réseau

L'AUDeG est membre de **la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU)**, un réseau de plus de **1 800 professionnels** (52 agences d'urbanisme en France dont 5 ultramarines) qui partagent leurs expertises au sein de clubs thématiques. Ce travail en réseau permet un échange de bonnes pratiques, un élargissement régulier des compétences et une veille nationale efficace. La FNAU organise chaque année une rencontre nationale qui porte sur un thème d'actualité et constitue le rendez-vous des responsables politiques, des collectivités locales, des services de l'État et des professionnels de l'urbanisme.

3 orientations stratégiques

Le programme de travail partenarial constitue le cadre d'intervention de l'AUDeG pour les années 2023 à 2025. Il s'articule autour de trois orientations stratégiques déclinant l'ensemble des actions et missions qui seront menées par l'AUDeG.



1 / Renforcer l'observation au service des décideurs et des citoyens

Reconnue comme cœur de métier des agences d'urbanisme, l'observation sera consolidée et enrichie à travers notamment les trois observatoires portés par l'AUDeG : l'observatoire de l'habitat, l'observatoire de l'économie et l'observatoire du foncier. Ainsi la collecte voire la création de données, les analyses et expertises en découlant, la mise à disposition brute ou façonnée sont autant de facettes de notre intervention permettant de défricher des thématiques peu ou pas connus et, de déchiffrer des trajectoires passées, présentes. Une telle ambition vise à apporter aux décideurs et citoyens une observation qui participe à une compréhension partagée du territoire. Parallèlement, l'AUDeG explorera de nouvelles thématiques et initiera de nouveaux modes d'observer.

Orientations communes aux trois observatoires suivants

- Suivi et animation : maintien et déploiement des instances de suivi au fil de l'eau des missions des observatoires, organisation de séances de restitution des études, organisation de réunion annuelle de bilan et perspectives des observatoires, lancement ponctuel d'enquêtes de satisfaction et mise en perspective des missions des observatoires
- Valorisation : mise à disposition des données et résultats selon des formats notes, études, cartes, navigateurs cartographiques...

Observatoire de l'habitat

- Etat annuel de l'habitat : présentation des chiffres et tendances concernant les caractéristiques du parc de logements, l'occupation, la demande potentielle, les marchés locatifs sociaux et privés, la demande locative sociale, l'urbanisation spontanée, l'habitat indigne, la construction neuve, ... voire de nouveaux indicateurs, des publications par EPCI
- Atlas du parc locatif social : actualisation et mise à disposition des bases de données répertoriant et géolocalisant toutes les opérations existantes, inventaire des opérations nouvelles et en projet
NOUVEAU Baromètre des résidences du parc social (gestion locative, occupation, migrations résidentielles, état du parc, niveau de confort, desserte en transports collectifs, proximité des équipements, services et commerces, performances énergétiques, présence d'espaces verts...)

- Observation des loyers privés : tableau de bord de l'offre locative en Guyane
- Programme Local de l'Habitat (PLH) et Plan Intercommunal de Lutte contre l'Habitat Indigne (PILHI) : accompagnement à l'élaboration et au suivi des PLH et PILHI des différents groupements de communes (CACL, CCDS, CCOG)
- Urbanisation spontanée : actualisation des données et analyses (voire approfondissement sur la base de nouveaux indicateurs) selon disponibilité des référentiels géographiques, possibilité d'extension du périmètre d'étude à d'autres communes
- **NOUVEAU** Habitat indigne : préfiguration d'un observatoire de l'habitat indigne (benchmark, identification et qualification des ressources disponibles, recueil des besoins des acteurs locaux), valorisation, synthèse et mise en perspectives des données, études, méthodes, ...
- **NOUVEAU** Vacance : démarche exploratoire visant à inventorier et qualifier le phénomène de vacance dans le parc privé (recueil et analyse des données existantes, visites de terrain ponctuelles) : nombre de logements vacants, localisation des logements vacants, types de vacances, durée de vacance, caractéristiques des logements vacants, caractéristiques des propriétaires des logements vacants
- Plan Logement Outre-Mer (PLOM) : participation à l'élaboration et au suivi du PLOM 2024-2027

Observatoire de l'économie

- Etat annuel de l'économie : présentation des chiffres et tendances concernant la production de richesse et le commerce extérieur, le tissu économique, l'emploi, les différents secteurs d'activités, l'artisanat, l'économie sociale et solidaire, l'économie informelle, le niveau de vie, la formation, l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, ...
- Atlas des Zones d'Activités Economiques (ZAE) : actualisation et mise à disposition des bases de données et études répertoriant et géolocalisant toutes les opérations existantes, inventaire des opérations nouvelles et en projet, **NOUVEAU** expertise sur l'état actuel, l'optimisation des ZAE et les projets, **NOUVEAU** accompagnement à la réalisation des inventaires des ZAE imposés par la Loi Climat & Résilience
- Commerces : accompagnement à la mise en place d'un schéma directeur commercial de la Ville de Saint-Laurent **NOUVEAU** réflexions sur l'offre et les dynamiques commerciales de centres villes tels que Cayenne au regard des zones commerciales en périphérie

Observatoire du foncier

- Données cadastrales : poursuite des missions de délégation auprès de la DRFIP en matière de diffusion des référentiels cadastraux (données graphiques et littérales) auprès des ayants droit, assistance à l'optimisation et la fiabilisation des données
- Propriétés foncières : atlas cartographiques, analyse des propriétés
- Gisements fonciers : cartographie et expertise des potentiels fonciers mobilisables (terrains non encore affectés ou en friche et déprise, soit des gisements libres, intensifiables ou renouvelables), soit un outil local pouvant enrichir les outils nationaux (cartofriche, urbansimul, ...) et devant nourrir les réflexions locales liées à la définition des objectifs des collectivités en termes de sobriété foncière
- Marchés fonciers et immobiliers : analyse des dynamiques des différents marchés fonciers et immobiliers
- Occupation des sols : participation de l'AUDeG aux travaux de nomenclature et de cartographie de l'occupation du sol
- **NOUVEAU** Consommation d'espace : expérimentation méthodologique pour la mesure et l'analyse de la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers à partir de la tache urbaine
- Attributions foncières : assistance de l'AUDeG (cartographie et expertise) auprès des collectivités dans le cadre des transferts de foncier de l'Etat issus des accords de Guyane

Fleuve et littoral

- Observatoire de la Dynamique Côtière (ODyC) : participation au dispositif en tant que membre du comité technique et scientifique, assurer le lien avec GéoGuyane pour le partage des données géographiques
- Risques : participation aux réflexions liées à la connaissance des aléas et enjeux en matière d'érosion, de submersion, de ruissellement, d'inondation, d'érosion des berges, **NOUVEAU** accompagnement des démarches de recomposition des territoires exposés à des risques (stratégie de gestion du littoral d'Awala Yalimapo, ...)

GéoGuyane

- Maintenance et administration : maintenance technique du serveur et administration de la plateforme en lien avec le prestataire
- Formation et animation : poursuite des actions de formation des administrateurs de données et des utilisateurs, accompagnement visant au respect de la directive Inspire, animation de la sphère géomatique en faveur notamment de l'enrichissement des référentiels nationaux
- Communication : développement des missions de communication visant à rendre visible GéoGuyane (newsletters, articles...)
- Géoservices : renforcement et création de géoservices à destination des partenaires et du grand public, incluant la datavisualisation
- Coopération : maintien et développement des liens d'interopérabilité avec les autres plateformes (local, national, plateau des Guyanes...), participation aux réflexions nationales voire internationales visant à s'inscrire dans la logique d'open data



2 / Accompagner la planification et les transitions

La planification est une mission classique d'intervention des agences d'urbanisme, historique pour l'AUDeG mobilisée sur ce type de mission par l'Etat et les collectivités de Guyane depuis sa création en 1978. Dotée d'une solide expérience, l'Agence assure un appui technique, juridique et administratif aux collectivités pour l'élaboration, la révision et l'évolution des documents d'urbanisme selon toutes les échelles territoriales (communes, leurs groupements, région). L'AUDeG a capitalisé une expérience unique sur ce domaine et entend rester un lieu de ressource proche pour les collectivités locales.

L'Agence poursuivra ses travaux et missions d'accompagnement concernant les documents de planification, les projets de territoire et engagera de nouvelles actions pour envisager les territoires de demain avec des sujets tels que la transition énergétique et écologique ainsi que les principes de sobriété foncière issus de la Loi Climat & Résilience.

Schéma d'Aménagement Régional (SAR) de la Guyane

- Animation : assistance à la sensibilisation des différents utilisateurs du SAR (instances publiques et collectivités) à travers des séminaires, sessions techniques
- Suivi et évaluation du SAR : assistance aux instances de suivi de la mise en œuvre du SAR, rédaction des documents de suivi (tableau de bord, ...), suivi et accompagnement aux projets en lien avec la mise en œuvre du SAR
- Révision du SAR : missions d'appui restant à définir

Documents d'urbanisme communaux

- Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Macouria, Matoury, Papaïchton, Montsinéry-Tonnégrande, Roura, Sinnamary, Saint-Georges, Iracoubo, Cayenne, Rémire-Montjoly : accompagnement des collectivités à l'élaboration, la révision, voire des évolutions ou le suivi de leurs PLU
- Cartes Communales des communes de Grand Santi, Ouanary, Camopi : accompagnement des collectivités à l'élaboration, la révision de leurs Cartes Communales
- Géoportail de l'Urbanisme (GPU) : accompagnement des collectivités pour la consolidation, la standardisation et le téléversement de leurs documents d'urbanisme sur le GPU

- Procédures de planification : mise à jour du guide des procédures d'élaboration, de révision et d'évolution des documents d'urbanisme communaux

Autres démarches de planification

- Plan de Déplacement Urbain (PDU) : accompagnement à la finalisation du PDU de la CAACL
- **NOUVEAU** Planification des équipements de stockage / valorisation des déchets, des équipements de santé : assistance pour la définition et la localisation des équipements programmés
- **NOUVEAU** Patrimoine routier : accompagnement aux collectivités engagées sur l'inventaire et la détermination des propriétaires et gestionnaires des voiries

Bourgs et centres villes de Guyane

- Plan guide de bourgs et centres villes : assistance aux études d'aménagement du centre-ville de Matoury et de Stoupan...

Transition énergétique et écologique

- **NOUVEAU** Lancement de travaux sur l'adaptation et la résilience des villes au changement climatique : prise en compte des enjeux eau dans la Ville, représentation des îlots de chaleur urbain (ICU), conservation voire restauration de la nature en Ville..., appui aux collectivités dans leurs dé-

marches visant à transiter vers un modèle plus sobre en consommation énergétique et plus responsable en termes d'impact climatique et sanitaire

Villes équatoriales guyanaises durables

- Animation : pilotage et animation du Club Villes Équatoriales Guyanaises Durables, élargissement du Club à d'autres partenaires intéressés
- Veille documentaire et diffusion d'une lettre d'information sur les thèmes des Villes équatoriales guyanaises durables (urbanisme durable, bâtiment bioclimatique...)

Environnement, paysages

- Végétal urbain : accompagnement à la finalisation du guide d'utilisation de la palette végétale dans les opérations d'urbanisme
- Observatoire Photographique des Paysages : assistance à l'identification des enjeux et modalités de reprise des points de vue photographiques, à la valorisation des prises de vues (exposition, site internet...)
- **NOUVEAU** Atlas des Paysages : accompagnement à l'identification des enjeux et modalités de mise à jour de l'Atlas, appui cartographique



3 / S'affirmer comme centre de ressources et lieu de partage

La force de l'AUDeG est sa pérennité. Présente depuis 45 ans en Guyane, elle a accumulé une connaissance approfondie des hommes et des villes qu'elle place au service des acteurs du territoire. Elle impulse également des moments de partage (journées d'échanges, clubs thématiques, visites de site...) qui permettent de construire une culture commune et de capter de nouvelles idées. L'Agence va poursuivre ses efforts pour améliorer l'accessibilité de ses travaux et asseoir leur visibilité en s'appuyant sur des outils tels que notre nouveau site internet, les réseaux sociaux et notre centre de la mémoire urbaine de Guyane. De plus, l'AUDeG aura à contribuer dans les différentes instances locales, les événements organisés en Guyane ou au niveau national. Et, elle se mobilisera auprès des autres agences d'urbanisme ultramarines autour de réflexions communes.

Centre de la mémoire urbaine de Guyane

- Produits et services d'information : édition et diffusion d'une revue de presse locale et nationale, d'un panorama des dernières acquisitions et revues reçues et des études produites par l'Agence, d'une lettre d'information sur l'urbanisme, d'une lettre d'information sur les villes durables
- Fonds documentaire : informatisation du fonds documentaire, mise à disposition du fonds via le portail documentaire de notre site internet, traitement intellectuel du fonds, enrichissement de la collection (nouveaux abonnements, acquisition de livres), **NOUVEAU** appui à la recherche documentaire pour l'équipe, les membres, partenaires et le grand public, valorisation de collections et/ou thématiques à travers des expositions
- **NOUVEAU** Archives : dépouillement des archives, numérisation des documents avec le traitement d'études et de rapports ainsi que des cartes de grandes dimensions, démarche de conservation en partenariat avec les Archives Territoriales et la Direction des musées et du patrimoine

Système d'Informations Territoriales

- Système d'Informations Territoriales : évaluation et optimisation de l'organisation de nos bases de données alphanumériques et géographiques

- Archives : poursuite du recensement des données cartographiques anciennes produites par l'Agence et mise en ligne en interne et en externe de ces données cartographiques historiques

Informer et partager

- Réseaux sociaux : animation des réseaux sociaux afin d'accroître la diffusion des résultats des travaux et missions de l'Agence
- Publications numériques : édition et diffusion en numérique des publications de l'Agence à l'ensemble des membres et partenaires
- Outils interactifs : confortement et développement des atlas en ligne, navigateurs cartographiques
- Cartographies : édition et diffusion de cartographies générales et thématiques

Echanger et débattre

- Relations extérieures, conseil, expertise : participation active et suivi des travaux dans différents réseaux, FNAU, Ministères, instances locales, commissions...
- Événements de l'AUDeG : organisation de rendez-vous thématiques des Observatoires, animation des instances de pilotage et de suivi des différentes missions

une agence **en-** **gagée**

Soucieuse de s'inscrire dans un modèle vertueux, l'AUDeG adopte une gestion écoresponsable en termes d'optimisation des conditions de travail et de santé de son équipe, de préservation des ressources et de contribution à l'atténuation du changement climatique.

1 / Assurer la santé et le bien-être de nos salariés

- Améliorer la qualité de l'air par une ventilation naturelle des espaces de travail et l'utilisation modérée de la climatisation
- Installation de plantes dépolluantes dans les bureaux
- Plantation d'arbres, arbustes et plantes pour le jardin et les abords de l'Agence
- S'équiper de mobiliers plus ergonomiques
- Favoriser l'éclairage naturel
- Réduire l'apport de la chaleur extérieure et filtrer les UVB grâce des vitrages de contrôle solaire

2 / Réduire nos dépenses d'énergie

- Se doter d'un parc de climatiseurs performants
- Maîtriser la climatisation et la mixer avec les brasseurs d'airs
- Procéder à l'arrêt des luminaires, climatiseurs et brasseurs d'air tous les soirs et week-ends
- Accroître la durée de vie du parc informatique et de ses équipements périphériques (notamment le copieur) avec l'arrêt des machines tous les soirs et week-ends

3 / Limiter les impacts du numérique

- Limiter les échanges de données inutiles en allégeant les pièces jointes des mails envoyés, en mettant à disposition des études et données sur les sites internet de l'AUDeG et de GéoGuyane
- Optimiser le stockage des données avec un nettoyage régulier visant à supprimer les fichiers inutiles, cookies et téléchargements
- Privilégier des technologies open source pour la création ou le renouvellement des outils numériques de l'agence

4 / Limiter nos déplacements

- Optimiser les déplacements grâce à une gestion rigoureuse et intelligente des plannings des différents salariés appelés à se déplacer
- Favoriser le covoiturage entre salariés
- Utiliser les moyens de communication modernes avec le recours à la visio et à l'audio conférence

5 / Encourager aux modes doux et actifs

- Assurer la sécurisation du stationnement des vélos grâce à des râteliers installés dans le jardin de l'agence

6 / Maîtriser notre consommation de papier et d'encre

- Contrôler ses impressions et éviter le gaspillage de papier en imprimant en recto-verso et en noir et blanc
- Transformer les impressions défectueuses en blocs notes

7 / Gérer nos déchets

- Trier à la source les déchets de papiers de bureau et organiser leur collecte séparément des autres déchets
- Avoir recours à moins de plastiques
- Favoriser le recyclage des machines électriques défectueuses en les plaçant en déchetterie
- Offrir une seconde vie aux ordinateurs obsolètes en les donnant à une association locale chargée de les réparer, les revaloriser puis les redistribuer

8 / Privilégier des achats responsables

- Privilégier les circuits courts et le local dans la consommation de produits éthiques, solidaires et économes en déchets
- Favoriser l'achat de mobilier confectionnés localement

